

-----

**SEANCE DU MARDI 22 MAI 2018**

Le **mardi 22 mai 2018, à 19h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **lundi 14 mai 2018**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
Mme Erika DUVERGER (départ en début de séance)  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Catherine LECUYER  
M. Marc PACHECO  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD  
Mme Eve DESBONNETS  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Corine BARLIS

**Membres absents :**

Mme Bérengère de REYNIÈS  
M. Pierre LELLOUCHE  
M. François LEBEL

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

### **08 2018 10**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2018 11**

Approbation du compte rendu de séance du Conseil d'arrondissement 12 avril 2018

### **08 2018 12**

Approbation du budget supplémentaire 2018 de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement

### **2018 DDCT 110**

Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil

### **2018 DASCO 56**

Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> - Solde de la subvention 2017 (- 1 441 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire

### **2018 DAE 70**

Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

### **2018 DASCO 12-G**

Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018

### **Q08 2018 19**

Question orale de Mme Catherine LECUYER relative au journal municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement

### **Q08 2018 19**

Question orale de Mme Catherine LECUYER relative au réaménagement de la rue de Ponthieu

### **Q08 2018 20**

Question orale de Mme Corine BARLIS relative à l'organisation des débats -réunions publics en Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement

### **Q08 2018 21**

Questions orales de Madame Eve DESBONNETS relatives à la ligne de bus 72, au nombre de personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence Monceau, au réaménagement de la bibliothèque de la mairie du 8<sup>e</sup> et à l'installation de tableaux numériques dans les écoles du 8<sup>e</sup>

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte.*

**Mme d'HAUTESERRE** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous avons le quorum, nous allons pouvoir commencer notre séance. Madame Erika DUVERGER souhaite prendre la parole donc, je la lui laisse.

**Mme DUVERGER** : Merci. « *Du reste, quels mots aurais-je trouvé ? J'étais au-delà des mots et je n'en ai pas plus aujourd'hui.* » C'est une citation de l'auteur Belinda Cannone dans son livre *S'émerveiller*. « *Que mes sages mots restent à l'ancre.* » Aujourd'hui, d'autres mots d'une autre encre pour vous dire simplement et vous faire part de ma décision que je vais vous énoncer dans un instant.

Mais avant, pour ne pas m'éparpiller, je vais vous lire les mots d'un autre. Il s'agit d'un texte anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle que nous a transmis Jean d'Ormesson dans son livre *Comme un champ d'espérance* ; un texte que j'ai déjà lu et relu plusieurs fois depuis la parution du livre à l'été 2014 ; texte que j'ai copié et recopié dans plusieurs de mes carnets ; un texte phare en quelque sorte comme à la mer, pour éviter de se perdre, en l'air, ou pour permettre de s'atteindre ou tout simplement dans le fameux projet de « deviens qui tu es », alors le voici : « *Allez tranquillement parmi le vacarme et la hâte et souvenez-vous de la paix qui peut exister dans le silence. Sans aliénation, vivez autant que possible en bons termes avec toutes personnes. Dites doucement mais clairement votre vérité. Écoutez les autres, même les simples d'esprit et les ignorants : ils ont eux aussi leur histoire. Evitez les individus bruyants et agressifs : ils sont une vexation pour l'esprit. Ne vous comparez avec personne : il y a toujours plus grands et plus petits que vous. Jouissez de vos projets, aussi bien que de vos accomplissements. Ne soyez pas aveugle en ce qui concerne la vertu qui existe. Soyez vous-même. Surtout n'affectez pas l'amitié. Non plus ne soyez cynique en amour car il est, en face de tout désenchantement, aussi éternel que l'herbe. Prenez avec bonté le conseil des années en renonçant avec grâce à votre jeunesse. Fortifiez-vous une puissance d'esprit pour vous protéger en cas de malheur soudain. Mais ne vous chagrinez pas avec vos chimères. De nombreuses peurs naissent de la fatigue et de la solitude. Au-delà d'une discipline saine, soyez doux avec vous-même. Vous êtes un enfant de l'univers. Pas moins que les arbres et les étoiles. Vous avez le droit d'être ici. Et, qu'il vous soit clair ou non, l'univers se déroule sans doute comme il le devait. Quels que soient vos travaux et vos rêves, gardez, dans le désarroi bruyant de la vie, la paix de votre cœur. Avec toutes ses perfidies et ses rêves brisés, le monde est pourtant beau.* »

Je n'ai pas envie ici, au risque de vous ennuyer, de m'étendre sur les moments heureux d'engagement, d'action, de projets et d'accomplissement que j'ai vécus entre 2008 et 2018. Dix ans, ce n'est pas rien dans une vie d'adulte, en tant qu'élue locale du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Comme l'a dit Jean-Louis BORLOO, un homme phare également : « *Le bonheur n'exclut pas l'angoisse qu'on aurait toujours pu faire 100 fois mieux.* ». Lorsqu'en avril 2014, en 24 heures, il renonce à tous ses mandats après des problèmes de santé sérieux, il souffre d'un manque de reconnaissance au moment où il est le plus engagé. Il était à fond et se retrouve épuisé physiquement et psychiquement. Il dit sa passion et son admiration pour les maires et élus locaux, les polyglottes – pour enlever les barrières de l'échange –, les musiciens et les sculpteurs – les talents supérieurs –, les moines du Mont Athos qui trouvent dans une plénitude active. Tous les mots de cette interview résonnent en moi et j'en ai pris note, aussi, dans un de mes carnets. Heureusement qu'il y a les livres, la lecture, les carnets pour prendre les notes et y revenir ; ils sont vos recours pour ne pas tomber. J'en ai fait des chutes mémorables à la Mairie du 8<sup>e</sup>.

Les mots résonnent, le corps parle. Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Mesdames et Messieurs des services administratifs de la Mairie, vous tous ici présents, par vos expériences de vie au sein de vos familles, parmi vos amis ou encore personnellement, vous savez que la santé est notre trésor le plus précieux. Debout devant vous et la tête haute, pour emprunter les mots du titre d'un film prenant et édifiant, il est temps maintenant de vous dire ce qui me permettra d'avancer dorénavant. J'avais dédié mon premier mandat d'élu à mon père Carl ; le second, celui-ci, à Martine MERIGOT DE TREIGNY pour me donner la force de le mener jusqu'au bout parce que j'ai foi en la force de l'union dans la diversité.

Croyez-moi, ce qui suit n'est pas simple à dire : je décide de mettre un terme à mon mandat d'élu du 8<sup>e</sup> arrondissement, de première adjointe chargée de la culture et de l'Europe et vous remets, Madame la Maire, ma démission. Je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une bonne continuation et du courage dans vos missions et vos mandats.

**Mme d'HAUTESERRE** : Erika DUVERGER vient de démissionner et quitte le Conseil. Elle a souhaité que je garde la confidentialité jusqu'à ce jour, ce que j'ai fait. Cela s'est déroulé comme elle le souhaitait, c'est-à-dire qu'elle prenait la parole à l'ouverture de la séance avant de partir ranger son bureau qui était le sien jusqu'à ce soir. Nous allons devoir continuer la séance.

Nous avons pris acte de la démission d'Erika DUVERGER. Le suivant qui arrive sur la liste sera André TILLOY avec lequel j'ai discuté pas plus tard qu'hier. S'il accepte, je lui donnerai une délégation et il sera adjoint.

## **2° / 08 2018 10 - Désignation du secrétaire de séance**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est toujours Grégoire GAUGER. Merci.

## **3°/ 08 2018 11 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 12 avril 2018**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Y a-t-il des observations ? Madame BURLIS.

**Mme BURLIS** : J'ai une observation Madame la Maire concernant la toute fin du procès-verbal lorsque vous annoncez les différents rendez-vous à venir dans notre arrondissement. J'ai constaté qu'il est mentionné que vous avez annoncé la cérémonie à la commémoration des Déportés du 30 avril. C'est une cérémonie à laquelle je suis très attachée – et vous le savez – puisque c'est moi qui avais présenté un vœu pour qu'enfin notre arrondissement commémore cette cérémonie ; chose qui n'était pas faite. Je peux vous assurer, Madame la Maire, que vous n'avez absolument pas mentionné cette cérémonie lors de notre dernière séance. C'est bien pour cela d'ailleurs – je l'ai vu après coup sur les réseaux sociaux – que vous étiez la seule élue présente à cette cérémonie. C'est bien la preuve que nous n'avons pas reçu l'invitation. Moi, je l'ai eue dans mon casier après coup. Peut-être y a-t-il eu un souci mais en tout cas, je ne voterai pas un procès-verbal qui n'est pas sincère. Je demande qu'on retire cette annonce du procès-verbal car je peux vous assurer que vous ne l'avez pas annoncée.

**Mme d'HAUTESERRE** : Si elle n'a pas été annoncée, elle ne peut pas être dans le procès-verbal.

**Mme BARLIS** : Pardon ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Si je ne l'ai pas annoncée verbalement, la mention ne peut pas être dans le procès.

**Mme BARLIS** : C'est bien ce que je vous dis. Il faut vérifier le procès-verbal.

[Brouhaha]

**M. BALADI** : Il faudrait contrôler l'enregistrement.

**Mme DESBONNETS** : Nous avons demandé, Monsieur BALADI, à contrôler l'enregistrement. Depuis trois semaines, nous le demandons et nous avons eu un refus de la part de la Mairie. Monsieur PACHECO pourra mieux vous en parler que moi. Il s'est rendu en mairie.

**Mme d'HAUTESERRE** : Allons-y, Monsieur PACHECO.

**M. PACHECO** : Je souhaiterais savoir pourquoi vous nous avez interdit d'écouter l'enregistrement de ce Conseil d'arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Lequel ? De celui-ci ?

**Mme DESBONNETS** : Oui, de celui-ci.

**Mme d'HAUTESERRE** : Comme vous le savez, à chaque Conseil d'arrondissement, avant le vote, les uns et les autres, jusqu'à maintenant et depuis quatre ans, ont la possibilité de s'exprimer pour modifier leurs propos. J'ai toujours accepté ces rectifications, n'est-ce pas ? Y a-t-il eu un seul instant où j'ai mis en doute vos propos et est-ce que nous avons réécouté la bande à chaque fois ? Non. J'ai eu à le faire une seule fois quand vous me l'avez demandé, Mme DESBONNETS, nous y avons passé 2h30 juste pour changer une virgule et déplacer un mot qui était mal interprété. J'ai estimé que nous n'avions pas que cela à faire, de passer nos après-midi à écouter les bandes. Quand vous avez le compte rendu retranscrit, vous nous dites ce qui va et ce qui ne vous convient pas. Madame BARLIS a indiqué que je n'ai pas annoncé une réunion le 30 mars...

**Mme BARLIS** : Le 30 avril.

**Mme d'HAUTESERRE** : Donc, les services vont vérifier.

**M. PACHECO** : La solution était de réécouter la bande.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je ne veux pas passer 2h30 pour changer un mot.

**Mme DESBONNETS** : Nous avons fait une demande il y a trois semaines. Au lendemain du Conseil d'arrondissement, je vous ai envoyé un mail en demandant que nous soit communiqué, dans les plus brefs délais, le compte rendu du PV et non pas une semaine avant le Conseil d'arrondissement. Cela date de plus d'un mois, on ne se rappelle plus exactement les propos qui ont été dits. Vous avez refusé de me répondre, tout simplement. Le PV n'a pas été envoyé dans la semaine qui a suivi...

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame, qui est Maire ici ?

**Mme DESBONNETS ?** : Ce n'est pas une question d'être Maire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien sûr que si. Est-ce que vous avez vu comment cela fonctionne dans d'autres Mairies ? Est-ce que dans d'autres Mairies, une conseillère d'arrondissement dicte la façon dont le Maire doit gérer sa Mairie ?

**Mme DESBONNETS** : C'est marrant que vous le preniez comme si je vous dictais comment faire. Je vous demande quelque chose, je ne vous dicte pas comment gérer votre Mairie ; ce n'est pas la question. Nous faisons partie d'un Conseil d'arrondissement. La loi nous permet d'écouter les enregistrements à partir du moment où il y en a ; comme tout citoyen a parfaitement le droit de demander d'écouter les enregistrements. On vous le demande. À partir du moment où vous êtes dans la transparence totale, pourquoi refusez-vous ? On ne vous demande pas d'être présente.

**Mme d'HAUTESERRE** : Est-ce que c'est dans le règlement ?

**Mme DESBONNETS** : Ce n'est pas une histoire de règlement. Il y a la loi, Madame.

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien sûr que c'est une question de règlement. Chaque Mairie en a un.

**Mme DESBONNETS ?** : Savez-vous ce que c'est la loi, Madame le Maire ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien sûr que je sais, Madame.

**Mme DESBONNETS** : Vous me rassurez.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ok. On passe.

**M. PACHECO** : La loi nous autorise à l'écouter donc, je ne comprends pas pourquoi vous nous l'interdisez.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je ne veux pas perdre du temps avec des gens comme vous qui ne pensent qu'à une chose, c'est empêcher le fonctionnement de la Mairie.

**Mme DESBONNETS** : Pas du tout. En quoi empêchons-nous le bon fonctionnement de la Mairie ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Parce qu'on ne peut pas rester 2 h 30 ou 3 heures à écouter une bande.

[Brouhaha]

**Mme d'HAUTESERRE** : Mais vous devez savoir que le compte rendu du Conseil comprend 45 pages à relire à chaque fois. Si ça, ce n'est pas un acte de défiance...

**Mme DESBONNETS** : Pas du tout, Madame le Maire.

**M. PACHECO** : Nous ne vous demandons pas de l'écouter mais seulement que nous puissions le faire.

**M. BALADI** : J'ai juste une question : sur le fond, quel est l'objet de la réécoute ?

**Mme DESBONNETS** : Nous demandons à réécouter car nous avons demandé, dans un premier temps, à avoir le compte rendu rapidement, dans la semaine qui suit le Conseil. Là, il s'écoule un mois

et on ne se rappelle plus forcément ce qui était dit. Je sais très bien que j'ai dit un certain nombre de choses qui n'apparaissent pas. Il n'y a pas forcément de gravité à cela. À partir du moment où nous demandons à recevoir le PV, on ne nous répond pas. Quand nous l'avons reçu, il s'était écoulé un mois. Nous n'avons pas une mémoire de dingue. Par conséquent, il y a plein d'endroits où il y a marqué « propos inaudibles » et « brouhaha ». Nous demandons à l'écouter. Nous ne voyons pas en quoi cela peut poser un problème. Nous ne parlons pas de triche. S'il n'y avait pas de problème, on nous le ferait écouter, on nous mettrait dans une salle. Madame le Maire, qui a beaucoup de choses à faire, n'a pas besoin d'être présente. On nous met dans une salle, on écoute la bande puis on revient derrière en disant il y a ci et ça. Pourquoi refusez-vous de nous faire écouter la bande ? Je ne vois pas où est le problème. Bien sûr, après on va nous dire qu'il y a 40 pages, parce qu'on passe 20 minutes...

**Mme d'HAUTESERRE** : Pas 20 minutes, 2 heures.

**Mme DESBONNETS** : Non, 20 minutes, là, à s'expliquer sur pourquoi on écoute ou pas une bande d'enregistrement. Nous y avons passé deux heures, Madame le Maire, parce que nous avons parlé pendant quasiment deux heures du conflit, de ce qui se passait, etc. Nous n'avons pas passé deux heures à écouter la bande-son. Madame Albane GUILLET était présente et pourra en témoigner.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous y avons passé plus de 2 heures.

**Mme DESBONNETS** : Oui parce que nous avons parlé à côté. Nous n'avons même pas écouté toute la bande jusqu'au bout. Donc, vous ne voulez pas. Nous en prenons note. Vous êtes contre la loi parce que vous êtes la Maire. C'est très bien.

**Mme d'HAUTESERRE** : Absolument. Je mets aux voix.

**M. PACHECO** : Attendez, j'ai tout de même des observations parce que j'ai un peu de mémoire même si je n'ai pas pu réécouter. Vous m'attribuez des propos comme « *je vous rappelle le push* ». Ce n'est pas mon obsession, c'est la vôtre donc je n'ai pas pu tenir ce propos.

**M. BALADI** : Si. Je suis désolé. C'était notre échange Monsieur PACHECO. Je m'en souviens très bien. C'est vrai qu'en le relisant, j'ai trouvé que cela reflétait particulièrement bien notre échange. C'est vrai qu'en le lisant, vous avez dû être quelque peu étonné parce que ce n'est pas à votre avantage. Mais bon.

**M. PACHECO** : Je ne vois pas où est l'avantage ou le désavantage. C'est toujours assez amusant.

**M. BALADI** : C'est votre avis. En tout cas, je trouve que ça reflète les débats.

**M. PACHECO** : Cela n'a pas à être à mon avantage. Vous me demandez d'approuver... Sinon, je peux regarder sur le fond. On me demande d'approuver un compte rendu. Comme je n'ai pas pu l'écouter, je suis bien obligé de faire des remarques.

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien, je mets aux voix.

**Mme LECUYER** : Moi aussi, j'avais juste une petite remarque : à un moment, j'ai posé une question sur le contrat culture et c'est Patrick SIMBAULT qui m'avait répondu.

**M. SIMBAULT** : Non, je ne vous ai pas répondu.

**Mme LECUYER** : Quand je vous ai demandé concrètement ce que l'ouverture du conservatoire allait avoir comme effet dans le 8<sup>e</sup>, c'est vous qui avez répondu et vous ne figurez pas dans le compte rendu.

**M. SIMBAULT :** Je ne vous ai pas répondu mais montré la page du document dans lequel se trouvait la réponse à votre question.

**Mme LECUYER :** Justement, c'est pour cela que je m'en souviens.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix ce compte rendu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

**Mme DESBONNETS :** Il serait intéressant de savoir si, dans les autres Mairies, les comptes rendus sont refusés à la majorité puisque vous vous y référez toujours...

Le compte rendu de la séance du jeudi 12 avril 2018 est **REJETE A LA MAJORITE** des membres présents

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

**ABSTENTIONS : 2** (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

#### **4°/ 08 2018 12 - Approbation du budget supplémentaire 2018 de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE :** Il s'agit du vote du budget supplémentaire 2018 de l'état spécial du 8<sup>e</sup>. Dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle, en amont de l'adoption du budget supplémentaire de la Ville par le Conseil de Paris, je vous propose de voter le budget supplémentaire 2018 de l'arrondissement.

Le budget supplémentaire est principalement un budget de report de crédits de l'année précédente, reportés de plein droit selon l'article L.2511-45 du CGCT. Les reports peuvent permettre de réajuster le budget de l'année en cours en fonction de l'exécution des six premiers mois et des dépenses à venir. En 2018, les ajustements de crédits entre lignes budgétaires sont ainsi proposés. Il est aussi possible de faire des demandes d'abondement lorsque le budget de l'année en cours est insuffisant. Compte tenu du compte administratif 2017 et de la conjoncture économique, j'ai fait le choix de ne pas faire de demande.

A l'occasion du budget supplémentaire, il est également possible de faire des demandes de transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général ou du budget général vers l'état spécial d'arrondissement. Comme chaque année, j'ai proposé le transfert de 12 300 € au budget général de la Direction des espaces verts et de l'environnement pour les achats au centre horticole de Rungis et au magasin central de la Direction. Ces achats de plants et de petits équipements sont financés sur le budget de la Direction des espaces verts et de l'environnement, abondé par l'état spécial d'arrondissement pour des raisons techniques.



Je vous rappelle que le budget des états spéciaux d'arrondissement est destiné, pour sa part la plus importante, c'est-à-dire 80 % dans le 8<sup>e</sup>, à assurer le bon fonctionnement des 35 équipements publics de l'arrondissement (crèches, haltes-garderies, écoles, mairie, espaces verts, bains douches, gymnases, centres d'animation, conservatoires, bibliothèques, etc.).

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Des observations, s'il vous plaît ? Madame DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS** : Merci, Madame le Maire. J'ai quelques petites questions. Cela concerne, entre autres, le budget des conseils de quartier. Monsieur BALADI, le mois dernier, nous avait précisé exactement les lignes concernant les conseils de quartier et je l'en remercie. Nous avons eu une information en amont mais nous n'avions pas eu le temps d'y réfléchir. Peut-être que l'année prochaine – c'est une proposition et je ne vous dicte en rien – il serait possible de nous l'envoyer une semaine ou quelques jours avant afin que nous puissions en parler à tête reposée en Conseil d'arrondissement. Vous verrez bien.

Je vois que, dans les conseils de quartier, vous prévoyez 2 000 € pour la fête des immeubles. Je voulais savoir en quoi cela consiste. Qu'est-ce que l'on offre aux fêtes des immeubles ? Comment communique-t-on auprès des habitants car je ne suis pas certaine que tous soient au courant qu'ils peuvent éventuellement demander quelque chose à la Mairie pour organiser des fêtes des immeubles.

D'autre part, au niveau des conseils de quartier, vous mettez les réfections de trottoirs. C'est très bien. Il n'y a rien à dire mais ce serait peut-être plus intéressant pour les conseils de quartier – vu que c'est un projet qui leur est propre – de voir avec eux les projets qu'ils veulent. Nous en avons déjà parlé. Enfin, vous faites bien comme vous l'entendez. D'ailleurs, à ce titre, je pense que vous allez enfin trouver une date avec le conseil de quartier Europe afin qu'il puisse se tenir ; et non pas dans un café comme cela a déjà été fait précédemment.

J'ai une autre question qui concerne l'animation locale. J'aimerais avoir des précisions sur tout ce qui est fait. Concernant les concerts classiques de l'Hôtel Cail, je suppose que l'on paye les artistes. Non ? C'est une question que je pose. Je n'ai pas la réponse.

**Mme d'HAUTESERRE** : Tout dépend des artistes ou des partenariats que l'on a notamment avec le Conservatoire.

**Mme DESBONNETS** : D'accord. Il y a des artistes qui sont payés et d'autres qui ne le sont pas.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il y a des artistes qui viennent bénévolement et d'autres qui sont rémunérés.

**Mme DESBONNETS** : D'accord. Sinon, les animations locales et culturelles représentent un budget important. Je ne mets pas en cause ce budget mais j'aimerais juste savoir ce qu'il y a dedans. Les exposants, sauf erreur de ma part, ne nous coûtent rien quand ils exposent puisque quand ils font leur vernissage, ce sont eux qui fournissent le pot. C'était pour savoir ce qu'il y avait dans les 102 000 €.

D'autre part, j'ai fait une demande à de multiples reprises par mail mais sans réponse. Comme c'est dans la dotation alors j'en profite. Il y a le coût du Conseil d'arrondissement. Par conséquent, on sait que nous sommes sur écoute. Il y a une bande d'enregistrement. On ne va pas revenir sur le débat. J'aimerais savoir combien nous coûte le prestataire car finalement, on fait une bande que nous

n'avons pas le droit d'écouter. Est-ce que cette bande a une utilité, au final ? On ne sait pas. Ce prestataire nous coûte combien ? Par là même, je voudrais savoir, quand vous avez signé un contrat avec ce prestataire, au bout de combien de temps il doit rendre la copie du PV. Vous soufflez Monsieur GAUGER. Je sais, je sais. Excusez-moi.

Au niveau de la MDA, j'ai découvert qu'il y avait des remplacements de stores. Vous nous aviez indiqué, Monsieur BALADI, des remplacements de panneaux acoustiques. Je suis un peu étonnée car la MDA n'a que trois ans et il faut déjà remplacer les panneaux acoustiques ! Est-ce qu'il ne serait pas possible d'en profiter pour mettre une machine à café et chocolat payante ? C'est un peu la maison des habitants ; les associations y vont quand même beaucoup. Ce serait peut-être bien de voir avec eux si on peut y mettre une machine à café et chocolat. Bien entendu, ce n'est toujours pas un ordre. Je ne vous dicte en rien comment vous devez gérer cette Mairie. Je suis désolée. J'espère ne pas avoir été trop longue.

**M. BALADI :** Je vous propose de vous répondre puisque vous m'avez interpellé, Madame DESBONNETS.

**Mme DESBONNETS :** Oui. Vous nous aviez présenté...

**M. BALADI :** Vous demandez 10 jours pour répondre et moi, vous me demandez de répondre en 5 minutes. Je vais essayer de vous répondre du tac au tac et en 5 minutes sur tout ce que je sais et ce que je connais.

Tout d'abord, par rapport à la fête des voisins. Vous n'êtes pas sans savoir que dans la période qui va arriver, de fin mai à début juin, il y aura un certain nombre de fêtes des voisins. Vous avez parlé de 2 000 € pour l'ensemble du 8<sup>e</sup>. Cela représente des nappes, des T-shirts qui sont distribués à ceux qui en font la demande. Il y a quand même un affichage. Vous voyez, à l'entrée de la Mairie, il y a un affichage pour la première fête dans le quartier Beaujon. Chaque année, il y a de plus en plus de fêtes des voisins. Je n'ai pas le nombre exact en tête mais, il y en a plus d'une vingtaine dans le 8<sup>e</sup>. Ensuite, par rapport à la réfection des...

**Mme DESBONNETS :** Excusez-moi.

**M. BALADI :** Attendez.

**Mme DESBONNETS :** On aurait pu faire un échange.

**M. BALADI :** Écoutez, il y a huit points, je vais essayer d'être concis. Sur le deuxième point concernant la réfection des trottoirs : c'est effectivement le budget non utilisé des conseils de quartier qui est réinjecté pour la voirie. Vous le dites vous-même – et vous avez raison –, en conseil de quartier, que la voirie est importante. On a des nids-de-poule partout. Il n'y a aucune priorité faite par la Mairie centrale. Nous bouchons donc les trous et c'est le cas de le dire.

Concernant l'animation locale et les concerts de l'Hôtel Cail, je laisserai plutôt la parole à l'adjointe à la culture qui vient de démissionner ou à Madame le Maire.

Le cinquième point concernait la demande d'enregistrement. Je n'ai pas les éléments.

Le sixième sur les expositions : les cartons d'invitation qui sont faits par les artistes sont payés par eux-mêmes. Après, il y a un quota minime de cartons, envoyés à vous et à d'autres personnes, pris en charge par la Mairie.

Concernant la maison des associations, vous parlez des panneaux acoustiques. Je n'ai pas les éléments en tête mais vous savez que, comme dans tout bâtiment neuf, il y a malheureusement des malfaçons. Nous en avons eu aussi – et Grégoire GAUGER en est particulièrement témoin – au centre sportif Beaujon alors qu'il vient de sortir de terre.

**M. GAUGER** : D'ailleurs, dans ce genre de circonstances, on pousse la Mairie de Paris, dans le cadre de la GPA, à engager la responsabilité soit de l'architecte, soit du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage par rapport au cahier des charges. C'est vrai que la Mairie de Paris n'a pas encore ces réflexes. Je le regrette vraiment et je l'ai beaucoup regretté sur le centre sportif Auriol où on voit notamment que, dans le gymnase du troisième étage, les murs n'ont pas été adaptés au ballon. C'est quand même grotesque de faire une salle « ballon » avec des murs qui ne sont pas adaptés au ballon. Pour la Mairie de Paris, cela ne semble pas être quelque chose de choquant. Nous avons poussé mais malheureusement, la Mairie du 8<sup>e</sup>, comme vous le savez, n'a pas la personnalité morale si la Mairie de Paris ne veut pas engager une action. Nous avons fait notre maximum. Nous avons poussé dans ce sens-là mais elle ne nous a pas suivis. C'est dommage car un jour, c'est le contribuable qui devra payer encore et encore les dysfonctionnements et les malfaçons des équipements.

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame BURLIS.

**Mme BURLIS** : Je voudrais réagir sur deux choses que je viens d'entendre sur le budget des conseils de quartier. Je vous redis ce que j'avais déjà dit lorsque j'avais posé une question. C'est très facile de dire, Monsieur BALADI : ils n'ont pas dépensé le budget qui leur était alloué donc on le réaffecte sur la voirie mais, encore faut-il qu'ils soient correctement informés, qu'on les accompagne pour qu'ils mènent leurs propres projets. Surtout, il faut déjà commencer par les laisser se réunir et travailler ; ce qui n'est pas le cas pour tous les conseils de quartier, vous le savez bien.

Deuxième chose, par rapport à ce que vous dites Monsieur GAUGER sur le centre sportif ; j'entends mais il est très facile de mettre en cause la Mairie de Paris. Ce que je sais du fonctionnement de la Ville, c'est que la Mairie du 8<sup>e</sup> est tout à fait représentée lorsqu'il y a un jury d'architecture pour choisir en amont de la construction ...

**M. GAUGER** : C'est sous l'ancienne mandature.

**Mme BURLIS** : C'est peut-être sous l'ancienne mandature.

**M. GAUGER** : Vous ne pouvez pas...

**Mme BURLIS** : On ne peut pas faire comme si la Mairie du 8<sup>e</sup> n'avait jamais été associée à rien. Par contre, au moment de la livraison du chantier, c'est pareil, la Mairie du 8<sup>e</sup> doit signaler tout ce qui, selon elle, ne va pas. C'était la même chose sur la cantine Beaujon. La Mairie du 8<sup>e</sup> doit faire le nécessaire à réception de l'équipement et signaler les problèmes tout de suite, afin que les choses puissent s'enclencher très vite. C'est facile de dire que c'est la Ville.

**M. GAUGER** : Ça a été audité et réceptionné avant notre élection. Quand nous avons été élus, nous avons tout de suite notifié, par écrit et dans les formes, ce qui n'allait pas.

**Mme d'HAUTESERRE** : Concernant le fonctionnement des conseils de quartier : vous savez très bien qu'à chaque élection, les gens se présentent spontanément. Nous n'allons pas les chercher chez eux. Il y a un engagement civil, citoyen. Les gens sont informés et notamment le référent de quartier. Celui-ci sait pourquoi il s'engage par rapport au quartier. On n'est pas référent juste pour avoir une étiquette. On est référent parce qu'on veut faire avancer les dossiers du quartier. C'est le sens de ces conseils et de ce qu'on appelle la démocratie locale, initiée par Monsieur DELANOË. À l'époque, j'étais déjà à l'Hôtel de Ville et j'étais pour cette initiative car je savais que c'était un élément qui serait porteur par rapport à la vie locale, à l'arrondissement, et notamment, avec les Maires.

Il y a eu, effectivement, une personne qui était responsable à l'époque de ces conseils. Elle était adjointe chargée des Conseils de quartier. L'information était passée pour toutes les personnes qui ont été élues, comme référentes. Ne me dites pas que l'on se présente du jour au lendemain dans une réunion publique en se disant je veux être au conseil de quartier et qu'après tout se passe comme si personne n'est informée de rien. Je suis désolée mais ces conseils existent depuis 2002. J'en veux pour preuve : François LEBEL, envoyait au tout début, à chaque conseil, le formulaire pour spécifier qu'on n'est pas obligé d'habiter dans le quartier pour être conseiller de quartier ; on peut aussi être commerçant. On peut ainsi participer à la vie de quartier sans être habitant. Je veux bien que vous m'attaquiez sur tout mais je ne peux pas laisser dire que ces gens-là sont laissés dans la nature, non, ce n'est pas vrai.

Concernant les animations de la Fête des Voisins, je vous rappelle que je suis vice-fondatrice de la Fête des Voisins qui a été initiée en 1999. La Fête des voisins prend effectivement de l'ampleur. Le but de ces Fêtes des voisins est que les gens se parlent. Cette année, il y a une grande Fête des voisins organisée au centre Beaujon et je vous invite tous à y assister. Oui, elle sera animée avec des ballons, des T-shirts, etc..., pour que les gens, d'une année sur l'autre, se sentent accompagnés...

**Mme DESBONNETS** : Les associations participent, d'ailleurs, à cette fête des voisins en apportant à manger et à boire. C'est donc grâce aux associations que cela se fait.

[Brouhaha]

**Mme BARLIS** : Sur les conseils de quartier, Madame la Maire, excusez-moi mais vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas de votre responsabilité de faire plus. Si, parce que c'est de la responsabilité de la Mairie de l'arrondissement que les conseils de quartier fonctionnent bien. Je suis désolée mais vous avez quand même un conseil de quartier qui n'a jamais renouvelé son bureau depuis le début de la mandature et vous le savez. Il y a un autre conseil de quartier qui devait voter...

**M. BALADI** : Madame BARLIS, vous n'allez pas poser cette question à chaque fois.

**Mme BARLIS** : Je termine, Monsieur BALADI, si vous le permettez. Il y a un autre conseil de quartier qui ne s'est pas réuni depuis deux ans et demi, faute d'avoir l'autorisation et une date de votre part. Vous le savez pertinemment. Un autre conseil de quartier, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, a enfin réussi à se réunir mais trois personnes ont démissionné dans le bureau et on doit refaire des élections. Nous allons arriver dans la période estivale et ils n'ont toujours pas de date non plus. En tout cas, moi, je n'en ai pas. Ils n'ont pas de date, on ne sait pas quand ils vont pouvoir renouveler leur bureau. Ne dites pas que le maximum est fait, Madame la Maire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Madame BARLIS, est-ce que vous croyez que mon agenda doit se caler spécifiquement sur les conseils de quartier ? Non. Il n'y a pas eu de demande...

[Brouhaha]

**Mme LECUYER :** Nous sommes tous en copie d'un mail envoyé par le conseil de quartier disant qu'il leur faut une date.

**Mme d'HAUTESERRE :** Ah oui ? Vous l'avez reçu quand ?

[Brouhaha]

**Mme d'HAUTESERRE :** Écoutez, je suis désolée. Pardon mais, Monsieur MACRET si c'est de lui...

[Brouhaha]

**Mme BURLIS :** Vous voyez que vous êtes au courant.

**Mme d'HAUTESERRE :** Madame BURLIS. Monsieur MACRET, je le connais depuis 2008. Quand il veut me joindre, il m'envoie directement des mails sur la boîte. Là, je n'ai pas reçu de la part de ce Monsieur une demande...

**Mme BURLIS :** On va vous enregistrer, il va être ravi.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous pouvez le lui dire.

**Mme BURLIS :** On va le faire. Comptez sur moi.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous pouvez même lui écrire et je confirme que je n'ai pas reçu de demande de la part de Monsieur MACRET pour une réunion de conseil de quartier.

Maintenant, nous allons revenir sur du concret. Je mets aux voix l'approbation du budget supplémentaire 2018. Qui est pour ?

**M. BEIGBEDER :** J'ai juste une question sur l'électricité. Il y a une augmentation. 75 624 € par rapport à 195 835 € : + 38,5 %. Que s'est-il passé ?

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est pour les fluides et l'électricité.

**M. BEIGBEDER :** Comment se fait-il que la prévision du budget primitif soit à ce point non validée ?

**Mme VERDOIRE :** Nous profitons du budget supplémentaire pour ajouter des crédits afin que les lignes de fluides soient provisionnées au plus juste, au moment de leur paiement qui intervient souvent en fin d'année. C'est plus simple pour nous. Nous réajustons le montant.

**M. BEIGBEDER :** C'est-à-dire qu'il y a du 2016 ? Je ne comprends pas.

**Mme GUILLET :** Le principe est que la Direction des constructions publiques et de l'architecture paye les factures aux fournisseurs et que la Mairie d'arrondissement rembourse cette Direction. Cette demande de remboursement arrive en décalé de la consommation réelle. C'est vrai que c'est un sujet

phare de problèmes de régularisation de ces factures qui sont souvent imprévisibles à la fois dans leur demande de paiement et dans leur montant.

**M. BEIGBEDER** : D'accord.

**Mme VERDOIRE** : On ne reçoit pas de facture, c'est un remboursement à la Mairie centrale.

**Mme GUILLET** : C'est un problème que l'on a dans toutes les Mairies.

**M. BEIGBEDER** : D'accord. Merci.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets aux voix cette délibération.

**Mme LECUYER** : Juste, nous avons les mails et vous êtes en copie.

**Mme d'HAUTESERRE** : D'accord. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Abstention ?

**A L'UNANIMITE (4 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> pour l'année 2018

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **4** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER)

**ABSTENTIONS 5** : (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS).

### **5°/ 2018 DDCT 110 - Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APPROach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Merci, Madame le Maire. Ce projet qui s'inscrit dans un partenariat avec l'Union européenne – plus précisément, la Direction générale de la Justice et des Consommateurs de la Commission européenne – viserait à faciliter l'installation des citoyens communautaires dans un autre État membre. Plusieurs villes sont partenaires et ont poussé ce projet. L'idée est de permettre aux villes partenaires d'échanger leurs bonnes pratiques pour faciliter les démarches des ressortissants européens lorsqu'ils viennent dans notre pays pour s'inscrire sur les listes électorales, d'une part, et dans les écoles, d'autre part. Pour ce qui est de Paris, la subvention attendue serait de l'ordre de 70 000 €. La Ville en financerait, de son côté, 17 000 €.

Il y a des choses assez intéressantes, je trouve, dans ce projet de délibération. Il s'agit notamment de permettre à l'administration d'être plus adaptée aux ressortissants européens en faisant, par exemple, des cours d'anglais. Je trouve que c'est une très bonne chose. Toutefois notre groupe Les

Républicains a plusieurs interrogations par rapport à cette délibération. Il se demande notamment si c'est une priorité dans le climat actuel au vu budget très déficitaire de la Mairie de Paris. D'autre part, rien n'est prévu pour que les Mairies d'arrondissement soient pleinement associées alors que ce sont les portes d'entrée privilégiées de ces nouveaux arrivants notamment le bureau des élections. Notre groupe soulève une autre difficulté en termes de timing car nous serons dans une période d'élection et il a quelques suspensions. Le groupe Les Républicains appelle à voter contre ce projet.

**Mme d'HAUTESERRE** : Des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

**A LA MAJORITE, (6 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

**ABSTENTIONS 2** : (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

#### **6°/ 2018 DASCO 56 - Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> - Solde de la subvention 2017 (- 1 441 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Au titre de l'année 2017, la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement a bénéficié d'acomptes correspondant à un subventionnement de 836 199 €. À l'issue de l'année 2017, compte tenu des repas et de la répartition tarifaire, déclarés par la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup>, le montant de subventionnement définitif au titre de la restauration scolaire est ajusté à 834 758 €. Aussi, comme cela lui a été préalablement notifié par lettre en date du 23 février 2018, sous réserve de l'approbation par notre assemblée, la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> doit restituer à la collectivité parisienne un solde de 1 441 € au titre de la subvention municipale 2017. Pour procéder à l'ajustement au titre du solde de la subvention de restauration scolaire de 2017, il est proposé de déduire son montant du dernier versement de la subvention municipale de restauration scolaire pour l'année 2018, qui interviendra au cours du second semestre de cette année. Tel est l'objet du présent projet de délibération qui est soumis à notre approbation.

Pour information, nous avons reçu, cet après-midi, un vœu de mon groupe qui me demande de cosigner pour le gel des tarifs des restaurations scolaires, ce que j'ai fait. Y-a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

**A LA MAJORITE (5 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS).

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **1** (M. Marc PACHECO)

**ABSTENTIONS 3 :** (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD Mme Eve DESBONNETS)

**7°/ 2018 DAE 70 - Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Merci Madame le Maire. Il s'agit de la DAE 70 qui concerne 750 000 € de subventions, conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Dans le contexte de la loi NOTRe et de la signature par la Ville du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi, il est proposé, dans cette délibération, de soutenir 16 organismes. Nous sommes concernés dans le 8<sup>e</sup> par une association qui est domiciliée dans notre arrondissement au 19 rue Daru. Il s'agit de l'association Singa France. Elle fait en sorte de générer des projets entrepreneuriaux notamment pour des migrants et des réfugiés. C'est ce qui est indiqué sur le site.

**Mme d'HAUTESERRE :** Des observations ?

**M. BEIGBEDER :** C'est quoi cette association Singa ?

**M. BALADI :** Je vais vous dire les éléments que j'ai eus. C'est une association qui a vocation à accompagner les réfugiés dans leur intégration socio-économique en apportant des solutions innovantes et en favorisant des échanges et la coopération avec la société d'accueil. Elle accompagne des réfugiés pour les aider à développer des projets associatifs, artistiques, entrepreneuriaux.

**Mme BOYER CHAMMARD :** As-tu essayé de rencontrer des gens dans le 8<sup>e</sup> ?

**M. BALADI :** L'association était domiciliée jusqu'à fin 2017 dans le 8<sup>e</sup> et aujourd'hui elle est dans le 11<sup>e</sup> arrondissement à Bastille. Dans le dossier, c'est encore indiqué dans le 8<sup>e</sup> mais elle a déménagé depuis.

**Mme BOYER CHAMMARD :** On ne vote pas alors.

**M. BALADI :** Pourquoi ?

**Mme d'HAUTESERRE :** La position de vote de notre groupe est pour. Vincent BALADI appelle à voter pour ?

**M. BEIGBEDER :** En l'absence d'information sur cette association, c'est difficile de voter pour. On ne sait pas qui est derrière. Si c'est George Soros qui est derrière, je ne peux pas voter pour. Je ne veux pas être complice.

**M. BALADI :** En l'absence d'éléments, je vous propose de vous abstenir.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?



**A L'UNANIMITE (1 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS 8** : (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

### **8°/ 2018 DASCO 12-G - Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**Mme d'HAUTESERRE** : Il s'agit d'un projet de délibération départemental. C'est une communication sans vote. C'est la DASCO 12-G. Monsieur Grégoire GAUGER, s'il vous plaît.

**M. GAUGER** : La fusion n'est toujours pas arrivée entre le Département et la Ville de Paris. Cela ne concernera que les conseillers de Paris. Il s'agit d'une dotation de fonctionnement pour les collèges après, notamment, avoir fait une enquête auprès de ces derniers pour leur permettre de financer les dépenses de fournitures pour les travaux réalisés par leurs propres agents ou par les agents des équipements mobiles d'ouvriers professionnels. On voit qu'il y a Octave-Gréard dedans pour 3 500 €. J'espère donc que nos conseillers de Paris soutiendront cette petite délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Merci beaucoup.

### **9°/ Questions orales**

#### **Q08 2018 19 - Question orale de Mme Catherine LECUYER relative au journal municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Mme LECUYER** : Première petite question. « Nous avons constitué un groupe d'opposition « Une Énergie » pour le 8<sup>e</sup>, il y a déjà plusieurs mois. À ce titre, nous avons le droit à une tribune dans le journal du 8<sup>e</sup>. Lors d'un Conseil d'arrondissement, en décembre ou en janvier, nous vous avons interrogée sur les modalités pratiques pour la publication de notre tribune. Vous nous aviez dit que vous consultiez votre avocat. Nous voulons savoir où vous en étiez ? »

**Mme d'HAUTESERRE** : La consultation est toujours en cours.

[Brouhaha]

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous m'avez interrogée concernant la publication d'une tribune dans le journal « Paris Huitième » au nom de ce que vous appelez votre groupe. Je n'ai, à ce stade, toujours pas eu les éléments de mon conseil qui a été missionné sur ce dossier.

Je peux vous confirmer, aujourd'hui, qu'un contact a été pris auprès de votre avocat. Voilà la réponse que je peux vous faire à ce stade.

[Brouhaha]

### **Q08 2018 19 - Question orale de Mme Catherine LECUYER relative au réaménagement de la rue de Ponthieu**

**Mme LECUYER :** La deuxième question concerne la rue de Ponthieu. Nous souhaitons savoir où en est votre réflexion sur le réaménagement de la rue de Ponthieu. Et plus précisément, où en est la réflexion collégiale qui était supposée être organisée avec toutes les autorités compétentes sur ce dossier à savoir la Direction de l'urbanisme, de la voirie, de la propreté, le Préfet de police, le commissaire du 8<sup>e</sup>, les élus, les représentants des riverains, des commerçants, et des gérants d'établissements de nuit afin que rapidement soit proposé un projet ambitieux de modification précis et complet de toute la rue de Ponthieu issu du projet voté en 2016.

**Mme d'HAUTESERRE :** Comme vous le savez, la rue de Ponthieu est un sujet qui préoccupe aussi bien la Préfecture de police que les riverains et les élus que nous sommes. Effectivement, sur proposition suggérée par la commissaire de police, Madame Muriel SOBRY, il a été envisagé une zone de rencontre avec une inversion du sens de la circulation entre la rue de La Boétie et la rue du Colisée afin de casser la vitesse des véhicules dans le secteur. Ce projet a été présenté par les services de la Préfecture de police en présence des services de la voirie. J'y ai été conviée en ma qualité de Maire. Des échanges ont lieu mais l'avis des services de la voirie de la Ville ne correspondait pas à la proposition de la Préfecture de police qui est plutôt favorable à l'inversion du sens de la circulation portant sur la portion entre la rue La Boétie et l'avenue Franklin-Roosevelt. Ainsi la commission des sens interdits qui s'est tenue le 8 mars dernier ne s'était pas prononcée sur les propositions de la Préfecture de police et de la Ville à l'issue de cette réunion.

J'ai envisagé de faire une réunion publique sur ce projet d'aménagement mais entre les vacances scolaires du mois d'avril et les ponts du mois de mai, les agendas des uns et des autres n'étaient pas faciles à coordonner avant fin juin.

Comme vous le savez, le budget participatif voté est de 300 000 € pour la sécurisation de la rue de Ponthieu.

**Mme LECUYER :** L'association Ponthieu d'abord était dans la boucle ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Non, c'est la Préfecture de Police qui convoquait...

**Mme DESBONNETS :** Et pourquoi vous ne pouvez le leur transférer ?

**Q08 2018 20 Question orale de Mme Corine BURLIS relative à l'organisation des débats - réunions publics en Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**Mme BURLIS :** Merci Madame la Maire. J'ai déposé une question concernant les débats et les réunions publics en Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. J'ai été un peu surprise le 16 mai dernier. En effet, l'Hôtel de Ville a réuni – il y a un mois et demi voire deux mois –, les Maires d'arrondissements pour leur signifier qu'elle souhaitait, dans le cadre du renouvellement du Plan climat de la Ville, mobiliser et informer la population parisienne et organiser le même soir, pratiquement sur le même créneau horaire en soirée, une réunion publique dans chaque arrondissement sur ce Plan climat. La date du 16 mai a donc été communiquée très en amont. Vous aviez donné votre accord, Madame la Maire, puisque vous aviez signifié que le 8<sup>e</sup> participerait et que vous mettriez une salle à disposition. Tout allait bien jusque-là, sauf que 8 jours avant, j'ai eu la très grande surprise de recevoir, pour le même jour à la même heure à savoir le 16 mai à 18 heures, une convocation pour le comité de gestion de la Caisse des écoles. Je n'ai pas compris.

Je me suis dit qu'il y avait une chose qui m'échappait et que Madame la Maire avait le don d'ubiquité. Je me suis demandé comment elle allait faire puisque ce sont les Maires d'arrondissement qui doivent animer les réunions sur le Plan climat. Je rigole mais ce n'est pas drôle.

Cette réunion sur le Plan climat a eu lieu avec des intervenants passionnants (les services de la Ville, des experts, des associations...). Je peux vous assurer que c'était passionnant. Malheureusement, nous avons démarré la réunion à quatre personnes. C'était franchement dommage. Même les élus n'étaient pas au courant. J'ai été informée par l'Hôtel de Ville mais en tant qu'élue, je n'ai rien eu ni par mail, ni dans ma boîte aux lettres. Rien. Je ne sais pas si les conseils de quartier ont été informés. J'ai le sentiment que non. Et, le comité de gestion de la Caisse des écoles – puisque visiblement, il a eu lieu – s'est tenu en 14 minutes chrono parce vous êtes partie pour aller présider la séance sur le Plan climat. Je m'inquiète car, à ce comité de gestion, il y avait 3 points importants pour la Caisse des écoles.

**Mme d'HAUTESERRE :** Ils ont été capables de les résoudre en 15 minutes.

**Mme BURLIS :** En 14 minutes ! Mais Madame la Maire, il s'agissait de points budgétaires. Vous n'allez pas me faire croire que vous avez débattu sérieusement sur des points budgétaires en 14 minutes alors qu'on sait dans quelle situation est la Caisse des écoles.

J'aimerais savoir pourquoi, Madame la Maire, vous avez pris la responsabilité, alors que vous saviez depuis près de deux mois qu'il y avait cette réunion sur le climat, de convoquer le même jour à la même heure, la Caisse des écoles et comment vous avez organisé la communication. Je sais que vous allez me répondre que la réunion sur le Plan climat était quelque chose organisé par l'Hôtel de Ville. Ce n'est pas vrai.

**Mme d'HAUTESERRE :** Si vous connaissez la réponse, je n'ai pas besoin de répondre.

**Mme BURLIS :** Quelle communication a été mise en place auprès des élus, des habitants, des associations pour les informer de cette réunion qui, encore une fois, était de haut niveau et qui a eu lieu devant même pas dix personnes ; ce qui est dommageable ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Madame BURLIS, votre question concernant la convocation de la réunion du comité de gestion de la Caisse des écoles qui s'est tenue le 16 mai dernier alors que la Mairie de Paris

a souhaité organiser simultanément une réunion sur le Plan climat dans les 20 Mairies d'arrondissement mérite cette réponse. En tout premier lieu, il me paraît utile de vous rappeler que la date du comité de gestion de la Caisse des écoles a été fixée le 12 avril 2018 et les convocations sont parties le 25 avril 2018 pour une réunion le mercredi 16 mai 2018 à 18 heures.

J'avoue donc ne pas très bien comprendre le sens de votre question concernant cette conjonction de calendrier. La date du 16 mai, pour débattre sur le plan climatique, a encore une fois, été fixée par la Mairie de Paris quelques jours avant la date de tenue de ce débat.

**Mme BURLIS :** Ce n'est pas vrai. Franchement, Madame la Maire, vous voulez que l'on sorte les comptes rendus des réunions que vous avez eues à l'hôtel de ville sur le sujet ?

**M. GAUGER :** J'ai vu une copie des mails. Ça a vraiment été fixé 15 jours avant et imposé par l'Hôtel de Ville.

**Mme d'HAUTESERRE :** La date a été fixée par la Ville de Paris.

**Mme BURLIS :** Ce n'est pas vrai.

**Mme d'HAUTESERRE :** Écoutez, vous pouvez toujours dire que ce n'est pas vrai mais dans le déroulé des mails que mon cabinet a reçus, c'est bien cela ! À l'époque, j'avais même relevé et demandé pourquoi les deux réunions se passaient en même temps. On m'avait expliqué que la Ville avait décidé d'organiser simultanément avec les 20 arrondissements cette fameuse réunion. Nous nous sommes donc pliés à l'agenda. Effectivement, j'ai eu le temps de faire un aller-retour pour les deux réunions.

Les convocations ont été adressées par la DEVE et j'ai demandé au directeur de la Maison de la Vie associative et Citoyenne d'informer toutes les associations susceptibles de venir à ce débat.

Quant à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, le responsable de la Division climat énergie est chargé d'envoyer les convocations et de contacter les intervenants, à savoir la Direction de la propreté, l'ADEME et l'association Extramuros qui étaient présents.

Ne me mettez donc pas tout sur le dos. Les agendas ont été vus avec les autres arrondissements. Le but de la Ville avec cette opération « Solidarité climat, la simultanée » était d'organiser et vous le savez très bien, une réunion avec les 20 arrondissements à la même date et à la même heure.

**Mme BURLIS :** Ce n'est pas vrai. Pas à la même heure. La preuve, c'est que vous avez décidé de la mettre à 18 heures alors que d'autres l'ont fait à 20 heures ou 20 h 30. C'est donc que vous étiez libre de la mettre plus tard.

**Mme d'HAUTESERRE :** Est-ce que vous avez constaté, pendant la fameuse réunion, que le technicien qui était à côté de moi a été obligé de partir plus tôt ?

**Mme BURLIS :** Oui.

**Mme d'HAUTESERRE :** Parce qu'à la même heure, il devait intervenir dans un autre arrondissement. Il est intervenu sur les déchets dans le 8<sup>e</sup> parce que chaque arrondissement avait un sujet spécifique, et pour nous, c'est sur les déchets.

**Mme BARLIS :** Pourquoi vous ne nous parlez pas de la suite, Madame la Maire, si vous êtes de bonne foi et que vous voulez relayer ce sujet ? Vous n'avez rien à annoncer aux élus présents ce soir ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Je n'ai pas compris votre question.

**Mme BARLIS :** Je répète ma question. Puisque vous dites que vous êtes bonne foi, que ce sujet vous intéresse, que vous faites tout pour le relayer, c'est peut-être le moment d'informer les élus de la suite pour qu'ils puissent venir et s'impliquer.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai beaucoup de capacités mais celle d'enregistrer toutes les réunions publiques, je ne l'ai pas.

**Mme BARLIS :** C'est dommage.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous êtes capable de savoir ce que vous allez faire dans un mois ?

**Mme BARLIS :** Non mais par contre, si j'étais Maire d'arrondissement, je saurai très bien qu'il y a une suite, qu'il y a une votation citoyenne sur le Plan climat, que votre arrondissement est concerné, qu'on vous a d'ores et déjà demandé de choisir les endroits où seront les urnes comme pour le budget participatif...

**Mme d'HAUTESERRE :** Tous les arrondissements sont concernés. La communication est passée.

**Mme BARLIS :** Pourquoi les élus ne sont pas informés ? C'est le moment de le dire si vous êtes de bonne foi. Encore une fois, ce que je constate, Madame la Maire, c'est que vous faites semblant de parler des sujets mais que vous faites tout pour que, concrètement, ils ne soient pas relayés.

**Mme d'HAUTESERRE :** C'est ce que vous pensez mais je suis le sujet du climat depuis 2002. En 2002, quand j'étais à l'UMP, j'ai fait un rapport. Mon groupe me disait à l'époque que c'était un sujet qui concernait la gauche. J'ai tout de même anticipé sur le sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté que cette réunion ait lieu à la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement car c'est un engagement.

#### **Q08 2018 21 Questions orales de Madame Eve DESBONNETS relatives à la ligne de bus 72, au nombre de personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence Monceau, au réaménagement de la bibliothèque de la mairie du 8<sup>e</sup> et à l'installation de tableaux numériques dans les écoles du 8<sup>e</sup>**

**Mme BARLIS :** Pourquoi ne l'avons-nous pas ? Elle n'a pas été distribuée.

**Mme d'HAUTESERRE :** C'était une question par mail ?

**Mme DESBONNETS :** Pour expliquer à mes collègues : le 12 février, j'avais demandé à Patrick SIMBAULT un certain nombre d'informations pour ne pas alourdir encore le Conseil d'arrondissement et pour ne pas avoir Monsieur GAUGER qui m'invective...

**M. GAUGER :** On vous en remercie.

**Mme DESBONNETS :** N'ayant pas eu de réponse, j'ai réitéré mes demandes le 17 avril. Monsieur Patrick SIMBAULT, m'a répondu que les réponses seront apportées en Conseil d'arrondissement par Madame le Maire.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous avez posé une question par mail le 17 avril dernier sur les points suivants : la ligne de bus 72, le nombre de personnes résidant dans le centre d'hébergement d'urgence de Monceau ainsi que sur le réaménagement de la bibliothèque de la Mairie du 8<sup>e</sup> dans le cadre du schéma directeur.

**Mme DESBONNETS :** Ainsi que sur l'installation des tableaux numériques dans les écoles.

**Mme d'HAUTESERRE :** S'agissant de la ligne 72, le Préfet de police a été saisi le 23 janvier 2018, je lui ai fait part de mon désaccord quant aux aménagements proposés par la Ville sur le Cours La Reine et sur la mise à double sens de la circulation avenue Montaigne.

Monsieur le Préfet, par lettre en date du 16 mars, m'a répondu que si la compétence en matière de Police de la circulation et du stationnement appartenait à la Mairie de Paris, il serait amené, je cite « *sur les axes essentiels à la sécurité à Paris et au bon fonctionnement des pouvoirs publics... de se prononcer sur le projet d'aménagement porté par la Ville* ».

À noter que lors d'un entretien direct avec la Maire de Paris, dans lequel je lui faisais part de mon inquiétude sur ces propositions, elle m'a fait savoir qu'elle n'y était pas favorable et partageait ma position. Il n'y aura donc pas de double sens, avenue Montaigne.

Concernant le nombre des personnes hébergées au centre d'hébergement d'urgence Monceau : aujourd'hui, il y a 121 personnes dont 15 enfants. Cette population varie quelque peu au fil des semaines. À noter que 5 enfants ont été scolarisés dont aucun dans le 8<sup>e</sup> arrondissement puisqu'ils ne maîtrisent pas la langue. Trois sont d'origine afghane, un de Géorgie et le dernier du Nigeria.

**Mme DESBONNETS :** Si je comprends bien, il y a 15 enfants. C'est ça ? Cinq sont scolarisés et dix ne le sont pas ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Je répète. Aujourd'hui, il y a 121 personnes...

**Mme DESBONNETS :** 128 personnes ?

**Mme d'HAUTESERRE :** 121 dont 15 enfants.

**Mme DESBONNETS :** On a que 15 enfants ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Oui.

**Mme DESBONNETS :** D'accord ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Je répète. Cette population varie quelque peu au fil des semaines. À noter que 5 enfants ont été scolarisés dont aucun dans le 8<sup>e</sup> arrondissement puisqu'ils ne maîtrisent pas la langue et que nous n'avons pas d'école spécifique. Trois sont d'origine afghane, un de Géorgie et le dernier du Nigeria.

Concernant le projet de réaménagement des locaux de la Mairie : le projet de réaménagement de la bibliothèque au sous-sol à la place du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris a été élaboré par les services de la Direction des affaires culturelles (DAC) en interne. Une demande d'études a été réalisée le 27 juillet 2017 auprès de la Section Evénementielle et Travaux (service de la Direction des constructions publiques et de l'architecture). Celle-ci a repris le projet de la DAC et le programme de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) en préalable à la réalisation des études afin de les présenter à la Préfecture de police. Le 30 août 2017, la SET nous a informés que le projet DAC n'était pas viable compte tenu des problèmes d'accessibilité et d'évacuation incendie évoqués par la Préfecture de police. Dès lors, les études n'ont pu être lancées ; celles-ci étant menées par la SET, elles n'auront pas de coût.

Actuellement, une opération a été créée par la DAC avec des crédits votés en 2017 et 2018, soit 85 000 € en ILL et 50 000 € en IL ; ce qui fait un montant total de 135 000 €. Les études qui seront menées par la SET doivent permettre de réaliser une estimation globale du coût réel et de préciser le projet d'aménagement. Dans l'immédiat, la SET va de nouveau présenter le projet modifié à la Préfecture de police, pour avis avant de lancer les études. Ensuite, le marché des travaux pourra être lancé pour un commencement des travaux courant 2019. Ci-dessous, un récapitulatif des crédits inscrits par année, par budget et par direction :

- En 2017 en ILL, la DAC pour la bibliothèque Europe, concernant les travaux de réaménagement : 85 000 €.
- En 2018, les études intégration antenne de police de la DDCT : 50 000 €. La DAC, aménagement de la bibliothèque Europe : 50 000 €. Le réaménagement des locaux de la DDCT sur les IL coûte 256 000 €.

**Mme DESBONNETS** : J'aimerais savoir comment cela est budgété puisqu'on ne sait pas où ça va. Comment peut-on budgéter des travaux sans savoir où cela va ?

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est la DAC qui prend en charge les travaux concernant son patrimoine, son domaine. Même chose pour la DDCT.

**Mme DESBONNETS** : Donc, ils disent on met 250 000 € et après on s'adapte avec cette somme pour savoir dans quelle salle on peut la mettre. Ils ne vont pas regarder et se dire : c'est dans telle salle donc, on va faire tels travaux ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Écoutez, ce sont des techniciens mandatés...

**Mme DESBONNETS** : Oui mais c'est notre argent public, Madame le Maire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Bien sûr. Je comprends que vous soyez inquiète...

**Mme DESBONNETS** : Je ne suis pas inquiète mais c'est quand même la deuxième fois que je vous pose des questions et que la réponse n'est pas claire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Est-ce que vous croyez que c'est Jeanne d'HAUTESERRE qui doit aller sur place mesurer ou sonder pour savoir s'il y a de l'eau ou pas et si les projets peuvent se réaliser ? Vous savez comment cela fonctionne dans une Mairie, il y a des services techniques pour cela.

**Mme DESBONNETS** : Je ne sais pas, Madame le Maire, je n'oserai pas dire comment cela fonctionne dans une Mairie. J'aurais trop peur de donner des ordres.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parfait !

**Mme DESBONNETS** : Il y avait encore la question sur l'école maternelle et les tableaux numériques.

**Mme d'HAUTESERRE** : Sabine, vous avez reçu la réponse aujourd'hui sur les tableaux numériques ?

**Mme VERDOIRE** : On a déjà la moitié des écoles équipées en tableaux numériques.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est moi qui ai eu l'idée de cette opération. L'année dernière au mois de novembre, j'ai fait venir ce qu'on appelle le Camion numérique de la MAIF. Cela nous a coûté zéro centime. Celui-ci a initié les élèves au tableau numérique. Ensuite, les services de la Mairie du 8<sup>e</sup>, suite aux propositions des services de la Ville, ont organisé une réunion avec les directeurs et les enseignants pour installer ces tableaux numériques dans les écoles. Ce matin, les services financiers ont reçu la réponse de la moitié des classes.

**Mme VERDOIRE** : À la fin de la semaine, il y aura des écrans dans toutes les écoles.

**Mme DESBONNETS** : Donc, les écoles maternelles vont avoir aussi des écrans ?

**Mme VERDOIRE** : C'est un tableau par équipement.

**Mme DESBONNETS** : Par école.

[Brouhaha].

**M. PACHECO** : C'est à la demande des enseignants, des directeurs ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Des enseignants. À l'époque, quand le bus numérique est venu, c'est l'école Florence qui a été la plus...

**Mme DESBONNETS** : Concernant l'école maternelle, je me pose des questions sur la place de l'écran par rapport aux enfants.

[Brouhaha]

**Mme DESBONNETS** : Ça coûte combien ? Je n'ai pas eu le prix au final. Madame le Maire, combien ça coûte ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Pour l'instant, je n'ai pas le budget finalisé.

**Mme DESBONNETS** : Vous ne savez pas. D'accord. C'est votre initiative mais vous n'en connaissez pas le coût.

**Mme d'HAUTESERRE** : Ne soyez pas arrogante, s'il vous plaît, Madame.

**Mme VERDOIRE** : C'est autour de 50 000 €.

**Mme DESBONNETS** : 50 000 € juste pour un écran numérique !

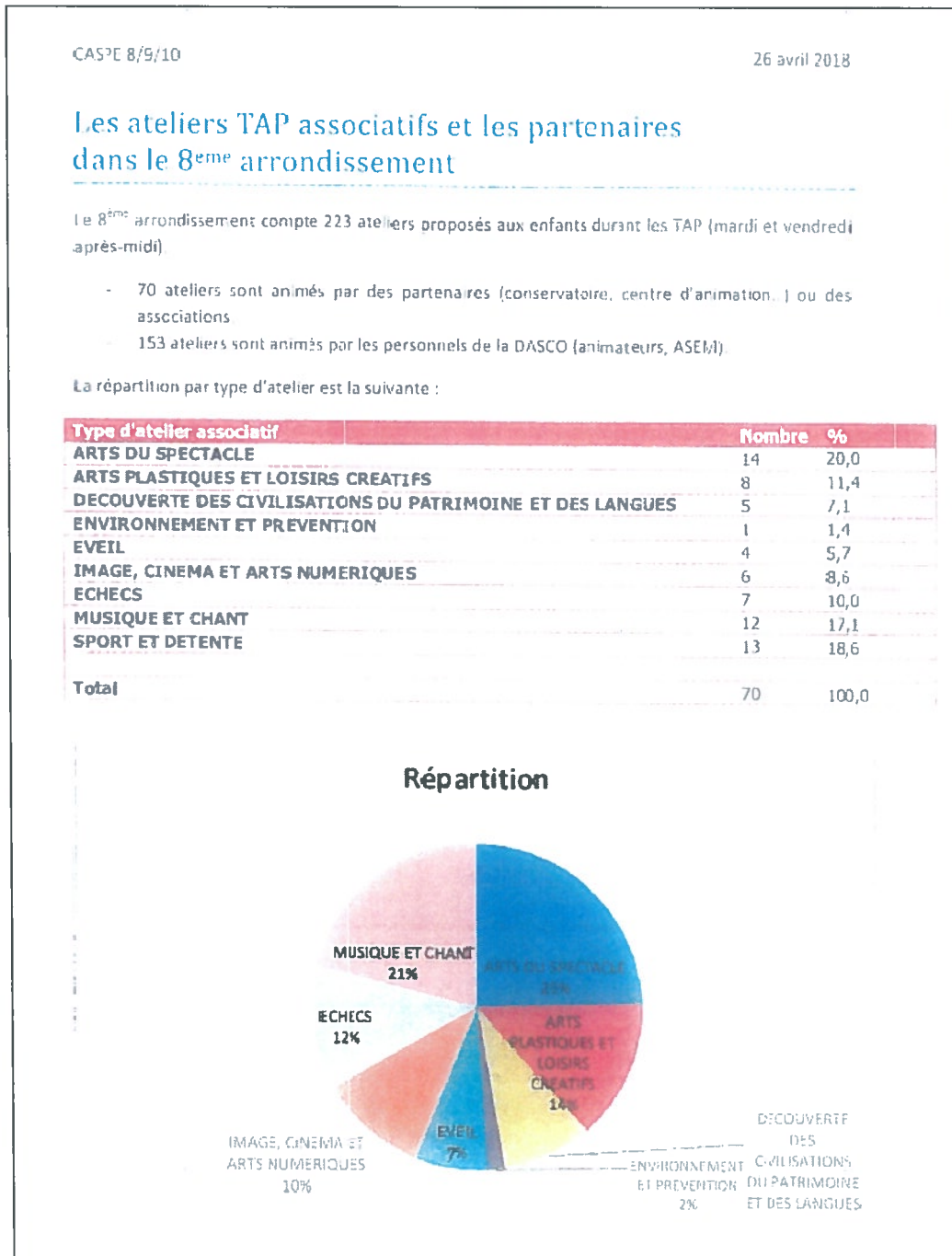


**Mme VERDOIRE :** Non, pour les 12.

**Mme d'HAUTESERRE :** Les prochains rendez-vous sont...

**M. PACHECO :** Madame le Maire. Avant de terminer, vous deviez nous apporter des éléments sur trois questions : les ateliers dans le cadre des TAP...

**Mme d'HAUTESERRE :** Bien sûr ! En toute transparence, je souhaite diffuser un document sur les ateliers TAP associatifs avec les activités et les partenaires dans le 8<sup>e</sup>. On va vous distribuer le tableau.



**M. PACHECO** : La question était de savoir quelles sont les associations du 8<sup>e</sup> qui avaient candidaté puisque l'association Monceau était très surprise de ne pas avoir été retenue.

**Mme d'HAUTESERRE** : Parce qu'elle coûte trop cher. Le projet n'a pas été retenu car cela revenait trop cher à la Ville.

**M. PACHECO** : C'est dommage quand il y a des activités de qualité, il faut voir...

**Mme d'HAUTESERRE** : Je sais bien, je l'ai défendue.

**M. PACHECO** : Il y avait également le rideau de l'association sportive Racine.

**Mme d'HAUTESERRE** : Quel rideau ?

**M. GAUGER** : Comme on vous l'a dit à l'époque, on a envoyé un mail demandant des explications. Monsieur BALADI a eu un retour.

**M. BALADI** : J'ai eu un retour de Monsieur DEROO qui est le proviseur adjoint du lycée Racine. Il s'agit, dans le cadre du PPMS, de sécuriser et de baisser un rideau de fer automatiquement. L'espace sportif du lycée Racine est à l'extérieur de la cour. Il était prévu, dans le plan PPMS, qu'il y ait un rideau métallique pour empêcher toute intrusion, qui ne soit pas visible de l'extérieur. C'est pour cela qu'il y a eu une dépense de 1 500 €.

**M. PACHECO** : Dommage que ce soit pris en charge par l'association.

**Mme DESBONNETS** : C'était ça la question ; c'était de savoir pourquoi c'était pris en charge par l'association. On s'était tous émus du sujet.

**M. BALADI** : C'est dans quel objectif, Madame DESBONNETS ?

**Mme DESBONNETS** : On ne remet pas en cause l'utilité de ce volet. La question c'était de savoir pourquoi l'association des lycéens l'avait pris en charge à hauteur de 1 500 €. Je me rappelle très bien – sans avoir réécouté la bande – que Madame le Maire s'en était tout de suite émue en disant qu'il appartenait à l'État de le prendre en charge. Nous revenons vers vous pour savoir.

**M. PACHECO** : D'autant que la subvention était faible et qu'ils ont fortement regretté que vous ayez voté pour la subvention de 700 € alors qu'ils avaient droit à 1 700 €. On leur fait prendre sur le budget...

**Mme d'HAUTESERRE** : Grégoire GAUGER a déjà réagi là-dessus et il a regretté que la subvention accordée par la Ville diminue au fur et à mesure.

**M. PACHECO** : Oui mais vous avez voté favorablement.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il vaut mieux voter pour avoir 700 € que rien.

**M. PACHECO** : Non, vous pouvez voter contre.

**Mme BARLIS** : Il dit que cela diminue chaque année or, il explique que c'est très bien quand même et il appelle à voter pour.

**M. GAUGER** : C'est la première fois que j'appelle à voter pour.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous n'allons pas revenir sur une délibération qui a déjà été votée.

J'annonce les prochains rendez-vous. On écoute bien, s'il vous plait :

- Jeudi 24 mai 2018 à 20 heures : salle des mariages, concert Cail « Duo LUPERCA » ;

**Mme BARLIS** : Moi aussi, je vais demander à écouter la bande si vous sous-entendez que c'est moi qui n'ai pas écouté la dernière fois, Madame la Maire.

**Mme d'HAUTESERRE** :

- Vendredi 8 juin 2018 de 10 heures à 16 heures : salle des conférences, don du sang ;
- Lundi 18 juin 2018 de 12 heures à 13 heures : Commémoration – Appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 dans la cour de la Mairie.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 19 juin 2018 à 19 heures dans la même salle qu'aujourd'hui. Je vous remercie. La séance est levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h30.**

Jeanne d'HAUTESERRE

